

Rapport de l'Etat Partie Niger sur l'état de conservation de la Réserve Naturelle Nationale de l'Aïr et du Ténéré

- Nom du Bien du Patrimoine Mondial :

Réserve Naturelle, Nationale de l'Aïr et du Ténéré (NIGER)

- N° d'Identification : 573

1. Réponse de l'Etat partie à la décision du Comité du Patrimoine Mondial :

- Rappel de la Décision du Comité du Patrimoine Mondial

Décision : 38COM 7A.45

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-14/38.COM/7A,
2. Rappelant la décision **37 COM 7A.10**, adoptée lors de sa 37^{ème} session (Phnom Penh, 2013),
3. Accueille favorablement les efforts réalisés par l'Etat partie dans les domaines de la défense et la restauration des terres, du déminage et pour renforcer la présence physique d'agents forestiers dans le bien, et prie l'Etat Partie de continuer ses efforts pour mettre en œuvre les mesures correctives et renforcer la structure de gestion d bien, en la dotant des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires à son opération efficace ;
4. Exprime sa réelle inquiétude concernant la dégradation de la valeur universelle exceptionnelle du bien liée aux activités illégales telles que le braconnage et la coupe abusive de bois, et demande à l'Etat Partie de prioriser la lutte contre ces activités illégales ;
5. Prend note de l'information fournie par l'Etat Partie selon laquelle une mission d'inventaire est prévue pour 2014 afin de confirmer et quantifier la présence des espèces de faune emblématiques (addax, gazelle dama et guépard saharien) au niveau du bien et réitère sa demande à l'Etat Partie d'inviter une mission UICN de suivi réactif sur le bien, aussitôt que les résultats de cet inventaire seront disponibles afin d'évaluer son état de conservation, de réactualiser les mesures correctives et de mettre en place un calendrier pour leur mise en œuvre et pour développer une proposition pour l'état de conservation souhaité en vue du retrait du bien de la liste du patrimoine mondial en péril ;
6. Demande également à l'Etat Partie de fournir d'avantage d'informations avec des supports cartographique concernant les actions de déminage au sein du bien ;
7. Prend également note des informations fournies par l'Etat partie concernant l'absence d'activités extractives dans et en périphérie du bien et demande en outre à l'Etat Partie de soumettre au Centre du Patrimoine Mondial, d'ici le **1^{er} février 2015**, un rapport détaillé, incluant un résumé exécutif d'une page, sur l'état de conservation du bien et la mise en œuvre des points mentionnés ci-dessus, pour examen par le Comité du Patrimoine mondial lors de sa 39^{ème} session en 2015.
8. **Décide de maintenir les Réserves Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (Niger) sur la Liste du patrimoine mondial en péril.**

a) Mesures correctives prises par l'Etat Partie en réponse à la décision du Comité du Patrimoine Mondial

En réaction de la Décision **38COM 7A.45**, l'Etat Partie du Niger a demandé et obtenu auprès de l'UNESCO, un financement pour l'organisation en mai 2014, de l'Evaluation de l'état de conservation de la faune, des habitats et des menaces dans la Réserve Naturelle Nationale de l'Air et du Ténéré (RNNAT).

Cet état des lieux fait suite à l'inventaire simplifié qui a été organisé par la Direction de la Faune, de la Chasse et des Aires Protégées du Niger en février 2013 et qui a donné des résultats encourageants.

L'objectif de cette évaluation de la faune et de ses habitats de la RNNAT, est de mettre en évidence, la présence de certaines espèces emblématiques afin de prouver l'existence et la non dégradation de la valeur universelle exceptionnelle du bien, malgré la situation de conflit armé qu'a connue la zone.

Ainsi, au cours de cet inventaire, ce sont plus de 700 observations effectuées en grande partie sur la faune et ses habitats. Au total, 14 espèces de grands mammifères et 55 espèces d'oiseaux confirmées et 4 espèces non confirmées ont été dénombrées.

- Aucune observation directe ou indirecte d'addax n'a été faite durant la mission.

- La situation de la Gazelle dama avant la mission était particulièrement inquiétante puisqu'aucune observation n'avait été rapportée depuis 2002. Les hypothèses étaient particulièrement pessimistes quant à l'avenir de cette espèce dans la réserve d'autant plus que les populations locales précisaient ne plus observer de gazelles dama dans leur aire de distribution historique soit notamment, les oueds de Zagado, Tafidet, Anakom autour du massif de Takoloukouzet ainsi qu'au nord-est d'Iférouane au niveau des oueds de Tassos et Inwouelène. Mais suite à des informations recueillies auprès des populations locales, un guide de montagne a certifié avoir vu plusieurs individus quelques semaines auparavant sur le mont Takoulkouzat. C'est ainsi qu'une expédition fût organiser sous sa conduite et grâce à sa parfaite connaissance du terrain, des observations directes et indirectes de gazelles dama ont été réalisées. Deux (2) observations portant sur un individu et une troisième sur un groupe de sept (7) individus comprenant un jeune de l'année.

- Le mouflon à manchettes demeure une espèce relativement bien distribuée dans la réserve si l'on se réfère aux indices de présences recensés durant la mission. Quatre (4) zones principales de distribution ont été identifiées dans le cadre de l'itinéraire suivi, à savoir la partie septentrionale au niveau des vallées de Tassos et Ioulène, le massif de Taghmeurt, le massif de Takoloukouzet et dans une moindre mesure l'Adrar Chiriet.

- Pour ce qui des carnivores, des chacals, peu d'espèces différentes ont été photographiées lors de la mission par les pièges photographiques. Les renards de Rüppell (*Vulpes rueppellii*) sont les plus communs dans la réserve, suivis des fennecs (*Vulpes zerda*), le chat de Libye (*Felis silvestris lybica*), le ratel (*Mellivora capensis*), le chacal doré (*Canis aureus*), la mangouste rouge (*Herpestes sanguineus*), caracal (*Caracal caracal*).

- 55 espèces d'oiseaux ont clairement été identifiées lors de la mission. On constatera le faible nombre d'outardes de Nubie (*Neotis nuba*) en comparaison aux données des années 80-90 démontrant une pression très forte sur cette espèce. Très peu de rapaces ont été recensés étant donné la période à laquelle a eu lieu

l'inventaire car la majorité des oiseaux migrateurs, rapaces y compris ont quitté la zone. Seuls l'autour sombre, la crécerelle et probablement le faucon lanier, le vautour oricou et le vautour percnoptère ont été observés.

- Pour ce qui concerne l'habitat y retrouve des oueds plus ou moins larges avec une dominance chez les arbres d'*Acacia raddiana*, *Acacia ehrenbergiana*, *Maerua crassifolia* et *Balanites aegyptiaca*. Quant aux herbacées, c'est le *Panicum turgidum* qui domine accompagné d'autres plantes annuelles telles que le *Tribulus terrestris*.

Après la nomination par l'Etat partie du Niger, d'un gestionnaire (Conservateur) de la RNNAT basé à Iférouane, une douzaine d'agents forestiers ont été affectés à l'Unité de Gestion pour la protection et la conservation des ressources naturelles de la biodiversité de la RNNAT.

Le déminage de la réserve et de la région par l'Etat partie du Niger en collaboration avec ses partenaires, en raison des conflits armés que la zone a connue de 2005 à 2009.

b) Progrès effectués vers le retrait du bien de la liste du Patrimoine Mondial en péril

- la mise en œuvre de la décentralisation s'est traduite par la transformation par l'Etat Partie du Niger, des postes administratifs en Département pour une autonomisation plus poussée des collectivités locales. Le Département et la Commune de Iférouane, base de la RNNAT, en ont largement bénéficié à travers le parachevement de la mise en place des structures de gestion de la RNNAT pour la lutte anti- braconnage, l'organisation des missions de surveillance et de la protection de la nature dans la zone.

- Avec le retour de la paix dans la zone, la présence d'une Unité de Gestion du Bien de la RNNAT à Iférouane, et avec l'impact des industries extractives dans la zone du Termit et du Tin Toumma dernier refuge des addax lorsqu'ils ont migrés de la RNNAT, des informations concordantes font états de la présence de quelques individus d'addax dans la réserve. Donc il est fort possible que si les conditions de quiétudes sont maintenues au sein du Bien de la RNNAT, on a bon espoir que cette espèce migre pour retrouver son biotope d'origine, le sanctuaire des addax.

- mobilisations et allocation des ressources financières par l'Etat partie pour le fonctionnement de l'UG de la RNNAT.

- Financement des travaux de récupération des terres dégradées par l'Etat Partie avec la fin du Projet de Co-Gestion des Ressources Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (COGERAT) qui vise à impliquer tous les acteurs au sein de la RNNAT dans la gestion et conservation de ses ressources naturelles. Ce financement vise a maintenir les populations sur place dans les zones de transition de la réserve mais surtout à réduire les pressions (coupe de bois, braconnage...) sur le bien.

- Parachevement des travaux de deminage de la zone y compris dans le bien.

- invitation et organisation par l'Etat Partie de la mission UICN du suivi réactif pour le mois de février 2015.

c) Description des succès ou des difficultés rencontrées pour la mise en œuvre des mesures correctives identifiées

- mobilisations de ressources financières additionnelles au niveau de l'UNESCO et organisation de l'évaluation de la faune, de ses habitats et des

menaces sur le bien de la RNNAT en juin 2014 avec des résultats très satisfaisants dans la mesure où la présence la Valeur Universelle exceptionnelle à travers notamment une petite population de gazelle dama a été mise en évidence la réserve.

- La mise en œuvre d'un processus très laborieux de retrait du bien de la RNNAT de la liste du patrimoine mondial en péril à travers l'organisation de la mission UICN du suivi réactif du Bien de la RNNAT.

- Avec les étapes ultimes de réalisation de la mission du suivi réactif de l'UICN, on pense que les conditions sont entrain d'être réunies pour le retrait de ce bien lors de la prochaine réunion du Comité du Patrimoine Mondial de juin 2015.

d) le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives est-il approprié ? sinon, merci de proposer une alternative en la justifiant !

Le calendrier pour la mise en œuvre des mesures correctives cette année est bien approprié car après la mission du suivi réactif, il restera du temps au comité du patrimoine mondial pour examiner le rapport de cette mission suffisamment étayé et les documents produits a cet effet, de discuter et de statuer sur l'état de conservation du bien de la RNNAT pour rendre la décision de son retrait. car le rapport.

2. Autres problèmes de Conservation actuels identifiés par l'Etat partie

L'un des problèmes de conservation auxquels l'Etat partie est confronté est relatif à l'impact des effets du changement climatique sur la biodiversité du bien du Patrimoine Mondial de la RNNAT. Il faudrait par conséquent, qu'il y ait des programmes d'adaptation aux effets du changement climatique. A cette contrainte, il faut ajouter un nouveau mode de braconnage suite à la prolifération des motos et à la circulation illégale des armes de guerre dans la zone. La grande faune mammalienne est poursuivie par ces braconniers à bord de petites motos, jusqu'à ce l'animal soit épuisé avant d'être capturé ou tué. Cette situation a amené la faune à se retrancher dans des endroit enclavés, difficiles d'accès afin de se protéger.

3. Conformément au paragraphe 172 des orientations, merci de décrire toutes restauration et /ou toutes nouvelles constructions à l'intérieur de la Zone Protégée (et Zone Tampon / corridor) qui pourraient être entreprises

Compte tenu du conflit armé qui a sévit dans la zone du site du Patrimoine Mondial de la RNNAT, les ressources naturelles en général et la faune sauvage en particulier a subi une grande destruction qui a entraîné la disparition de certaines espèces dans la nature. C'est le cas de l'Autruche à cou rouge (*Sthruithio camelus*) qui se comptait par centaine, mais complètement décimé à l'état naturel.

Un élevage des derniers individus récupérés a été enclenché depuis 2009. Cet élevage est assurée grâce à un accord de gestion signé entre l'Etat partie et la population locale par l'entremise d'une famille bénévole à Iférouane appuyé par une ONG locale. L'élevage consiste à gérer les pontes, l'alimentation des poussins, des autruchons et de leurs parents qui sont placés dans des enclos appartenant à cette famille. Du dernier individu d'autruche qui restait en 2009, aujourd'hui on se retrouve à 12 individus d'autruches y compris les autruchons et les géniteurs.

L'état Partie du Niger a négocié et obtenu du GEF, le financement du Projet Niger Fauna Corridors (PFNC), un programme de conservation des ressources fauniques du biome nord du Niger, dans lequel se trouve les trois (3) Aires Protégées : la

RNNAT, la Réserve Naturelle Nationale du Termite et du Tin – Toumma (RNNTT), et de la Réserve Totale de Faune de Gadabédji (RTFG).

Ce projet, compte créer des corridors de faune qui doivent relier les trois (3) Aires Protégées et permettre à la faune de migrer entre elles.

Le PNFC vise à contribuer de manière significative à l'atteinte des objectifs Stratégiques du FEM notamment la catalysation de la viabilité des Systèmes Nationaux d'Aires Protégées (SNAP) par la consolidation des réseaux d'aires terrestres protégées. Pour atteindre cet objectif, les actions fondamentales du projet s'articulent autour de certains axes prioritaires dont (i) l'amélioration de l'efficacité de la gestion de ces trois (3) AP; (ii) la protection des habitats naturels stratégiquement importants (essentiels pour les migrations et le déplacement de la faune) grâce à des systèmes participatifs de gestion durable des terres et (iii) les conditions nécessaires pour leur connectivité future.

L'Etat Partie du Niger est en discussion très avancée avec le GEF pour le financement d'une troisième phase du Projet de Co-Gestion des Ressources Naturelles de l'Aïr et du Ténéré (COGERAT).